

Leitfaden

R E C H T

Sécurité et protection de la santé dans l'entreprise

Indications et
conseils concernant
la responsabilité
de direction



TBBG

Textil- und
Bekleidungs-
Berufsgenossenschaft

www.textil-bg.de



BGFE

Berufsgenossenschaft
der Feinmechanik
und Elektrotechnik

www.bgfe.de

BGFE

Organisme d'assurance et de
prévention des risques professionnels
dans la mécanique de précision et
l'électrotechnique

TBBG

Organisme d'assurance et de
prévention des risques professionnels
dans l'industrie textile et l'habillement

Éditeur:

Berufsgenossenschaft der Feinmechanik und Elektrotechnik

Gustav-Heinemann-Ufer 130, D-50968 Cologne

Tous droits réservés.

1ère édition 2006

SECURITE ET
SANTE
DANS L'ENTREPRISE

Indications et conseils concernant
la responsabilité de direction

TABLE DES MATIERES

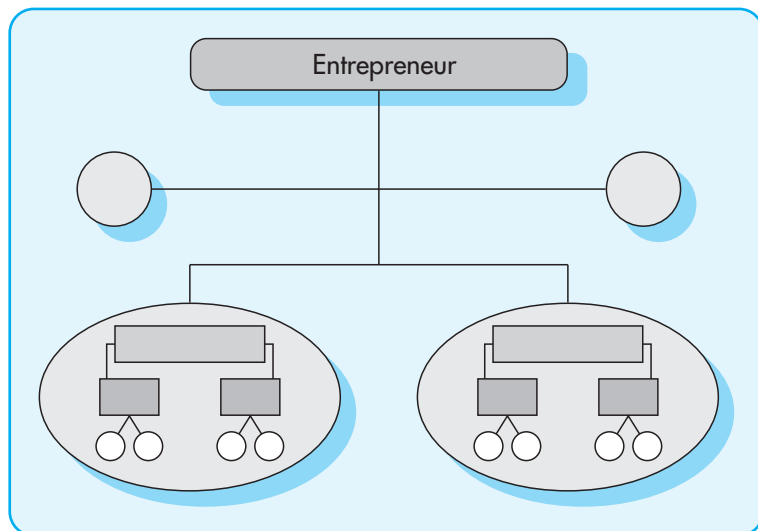
La direction de l'entreprise et vous-même portez ensemble la responsabilité pour la sécurité et la santé	3
Ce que la direction de l'entreprise attend de vous	5
Avec quels moyens de direction vous pouvez remplir votre tâche de façon optimale	8
Ce que vous pouvez faire pour la sécurité et la santé	10

LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE ET VOUS-MEME PORTEZ ENSEMBLE LA RESPONSABILITE POUR LA SECURITE ET LA SANTE

La direction de l'entreprise a la responsabilité suprême dans la hiérarchie et la conserve aussi en cas de délégation de responsabilité. Elle peut intégrer du personnel d'encadrement dans sa responsabilité globale. Par délégation, la responsabilité de l'entrepreneur est répartie sur les cadres intervenants, c'est-à-dire qu'ils sont impliqués dans la responsabilité de l'entrepreneur dans les domaines qui leur ont été attribués.

Vous prenez ainsi, dans le domaine de responsabilité qui vous a été délégué, la place de l'entrepreneur. Dans le domaine de responsabilité qui vous a été attribué, vous êtes responsable pour la sécurité et la protection de la santé des employés qui ont été placés sous votre responsabilité (obligation d'assistance). Vous avez de même la soit-disant obligation de sécurité envers un "tiers" (personne étrangère) se trouvant sous votre domaine de responsabilité.

Des chaînes entières de délégation se forment dans l'entreprise, puisque à chaque niveau on peut déléguer aux autres niveaux. Ainsi se forme une hiérarchie de l'entreprise délimitée en soi.



C'est la responsabilité exécutoire qui est à chaque fois déléguée. La responsabilité de surveillance/contrôle demeure toujours du ressort de la personne qui délègue.

Chaque cadre, déléguant la responsabilité dans son domaine d'attribution conserve la responsabilité au niveau

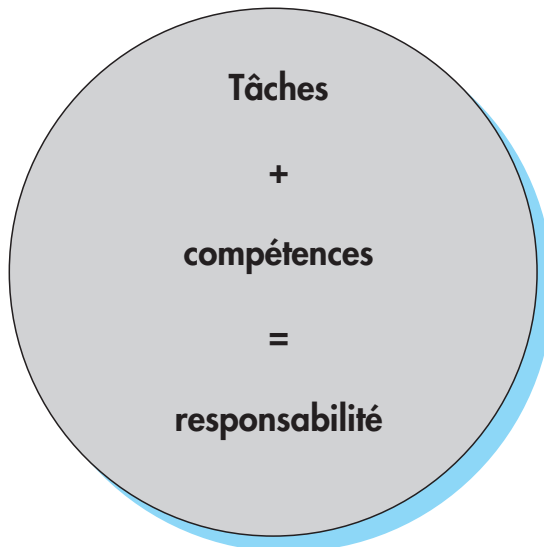
de la sélection "Mettre la bonne personne à la bonne place"

de l'organisation „Dire de quoi il retourne“

du contrôle „S'assurer que ...“

du signalement „Après du prochain supérieur quand on a épuisé ses propres possibilités.“

Une organisation transparente de l'entreprise exige des règles claires en attribuant des tâches et compétences et en délimitant ainsi la responsabilité.



CE QUE LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE ATTEND DE VOUS

Vous êtes désigné comme contremaître/responsable de groupe/chef d'équipe

Cela représente beaucoup.

Vous dirigez un secteur important qui vous a été confié par la direction de l'entreprise.

Vos connaissances professionnelles et votre expérience pratique vous qualifient à ce poste.

Vous avez en tant que contremaître/responsable de groupe/chef d'équipe le pouvoir de donner des instructions.

Des employés sont directement sous votre direction. Vous avez le devoir de les instruire, les surveiller, en un mot de les diriger.

La responsabilité pour la sécurité au travail est aussi de votre ressort.

Votre poste correspond à l'importante responsabilité que vous portez.

Pendant votre travail, considérez vous comme un "père de famille", ayant le sens des responsabilités.

En tant que contremaître/responsable de groupe/chef d'équipe, vous êtes, dans votre secteur, aussi responsable pour les employés pendant leur activité professionnelle. Vous devez les préserver de tous dommages.

Votre responsabilité intervient

- parce que la direction de l'entreprise vous a confié des employés qui se trouvent sous vos ordres (vous assumez par délégation l'obligation d'assistance/protection).
- parce que, de par votre contrat de travail, vous êtes tenu de travailler de façon rentable et sans défaillance, sans être gêné par quelques dommages que ce soit (interruptions, défaillances, accidents etc.)
- parce que, en tant que contremaître/responsable de groupe/chef d'équipe, vous êtes expert et que la sécurité va de soi pour un expert.

- parce que les directives en matière de protection du travail et des organismes d'assurance et de prévention des risques professionnels prescrivent pour le personnel d'encadrement et pour les collaborateurs, au niveau de la loi, un comportement sûr au travail.

Par ailleurs: vos supérieurs directs sont aussi – sans exception – responsables pour la sécurité au travail!

Avoir des responsabilités peut aussi parfois avoir des conséquences désagréables

Éventuellement, le responsable est tenu garant en cas de comportement fautif (actes ou omissions).

La responsabilité signifie par ex. l'application d'une amende, recours par les organismes d'assurance ou même un jugement pénal pour lésion corporel involontaire (homicide par négligence).

Le supérieur hiérarchique est tenu responsable quand il

- a provoqué (causé) un dommage corporel et que
- son agissement fautif (par négligence ou par négligence grave) ou omission peut lui être reproché.

En cas de dommage, le supérieur hiérarchique n'est pas automatiquement tenu responsable.

Il n'est tenu responsable que dans le cas où les deux conditions citées préalablement sont réunies étroitement limitées.

S'il a agi conformément aux règlements (s'il n'a pas fait de faute et n'a commis aucune omission), il n'a alors aucune raison de s'inquiéter en ce qui concerne sa part de responsabilité.

En règle générale: Comportez-vous comme le fait un "père de famille" ayant le sens des responsabilités envers sa famille!

Ce que la direction de l'entreprise attend de vous

Votre engagement est important

- pour votre entreprise à laquelle vous devez loyauté
- pour vos collaborateurs envers qui vous avez une obligation d'assistance en matière de droit au travail (déléguée par l'entrepreneur)
- pour vous-même, parce que vous éviterez ainsi d'être tenu responsable et d'être sanctionné et que vous obtiendrez le respect et la reconnaissance de vos collaborateurs et supérieurs.

AVEC QUELS MOYENS DE DIRECTION VOUS POUVEZ REMPLIR VOTRE TACHE DE FACON OPTIMALE

Diriger veut dire utiliser toutes les mesures vous permettant, en tant que contremaître/responsable de groupe/chef d'équipe, d'avoir une influence sur les autres (cadres sous vos ordres, surveillants et collaborateurs).

Utiliser ces règles de direction pour

estimer les risques dans votre secteur

donner **l'exemple**

mener des **discussions**

motiver

argumenter

mettre en place des collaborateurs

instruire des collaborateurs

contrôler les collaborateurs et le déroulement du travail

signaler les incidents

documenter les mesures prises.

Les indices suivants peuvent être d'une grande aide:

Évaluer les risques (collaborateurs, objets, tâches):

Lieu de travail, influences, équipement, qualification du collaborateur, respecter les prescriptions et règles, les mesures techniques, organisatrices ainsi que mesures concernant le personnel, vérifier l'efficacité, adapter les mesures le cas échéant.

Donner des instructions (collaborateurs particulièrement):

Initier, informer, instruire, donner des indications, former, entraîner.

Avec quels moyens de direction vous pouvez remplir votre tâche de façon optimale

Prendre en charge (collaborateur) particulièrement:

Encourager, évaluer, complimenter, critiquer, écouter, reconnaître, motiver, observer, récompenser.

Contrôler (collaborateur, objets, tâches) particulièrement:

Contrôle des résultats, contrôle final, échantillonnage et contrôle d'efficacité, contrôle du déroulement, contrôle de niveau, contrôle partiel avec des mesures comme régler, donner des avertissements, critiquer, mettre en garde, prévoir des sanctions, des blâmes, des limites.

Signaler (en "haut")

Incidents particuliers, défauts, manque de moyens, obstacles importants, grandes difficultés.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR LA SECURITE ET LA SANTE

- **Respecter les prescriptions de sécurité des organismes d'assurance ou autres.**

N'acceptez aucune exception. Les risques pour vos collaborateurs sont trop grands. Possédez-vous vraiment toutes les prescriptions? Vérifier de temps à autre!

- **Établissez tous les risques dans votre domaine de responsabilité.**

C'est votre tâche prioritaire. Vous pouvez ainsi repérer les faiblesses de votre secteur de responsabilité et agir en tant que cadre. C'est le seul moyen de pouvoir instruire, contrôler et évaluer vos collaborateurs de façon ciblée.

L'expert en sécurité du travail peut vous aider au niveau de l'évaluation des risques.

- **Veillez à ce que les installations et appareils soient techniquement sûrs.**

Vous ne devez pas accepter de défaillances dans votre secteur. Les dangers techniquement couverts ne sont plus des dangers. Mais: parfois des dispositifs de sécurité sont temporairement enlevés. Ordonnez qu'ils soient remontés le plus vite possible!

- **Instruisez durablement vos collaborateurs.**

Mieux vaut instruire une fois de trop que pas assez.

Vos collaborateurs doivent avoir la possibilité d'utiliser les installations correctement et de façon compétente en respectant la sécurité.

Il est de votre devoir de leur transmettre ces connaissances. Consultez pour cela les résultats des évaluations documentées des risques.

- **Pensez surtout aux employés qui sont le plus souvent en danger, par ex. les étrangers, les jeunes, les apprentis.**

Il faut les instruire de façon intensive. Mettez la sécurité dès le début en évidence. Expliquez l'opportunité de telles mesures.

- **Donnez des consignes claires et bien réfléchies.**

Les instructions se rapportent aux différentes étapes du travail et comprennent forcément le côté sécurité (un travail compétent va de paire avec un travail sûr).

Choisissez pour cela la bonne forme et le moment adéquat.

- **Contrôler mais avec système.**

Le contrôle est le pendant de l'instruction.

Vos instructions seront mieux suivies si vous contrôlez.

Mais sans système, vous n'irez pas loin. Vous ne pouvez pas avoir l'œil partout de façon permanente, contrôlez par échantillonnage. Établissez un plan de contrôle: quel points vous désirez contrôler, quand, où et comment. Ici aussi les résultats des évaluations documentées des risques peuvent vous être utiles.

- **Prenez des notes.**

Quelques notes prises régulièrement suffisent.

Vous avez alors des faits "noir sur blanc". Vous avez ainsi une vue d'ensemble et cela vous facilitera la tâche dans les cas de problèmes sérieux.

- **Exigez que vos collaborateurs utilisent les équipements de protection.**

Soyez exigeant.

Restez conséquent même si vous êtes alors considéré comme "têtu". Sans équipement de protection corporel, les accidents sont programmés!

- **Signaler les problèmes quand vous n'avez plus d'autres possibilités.**

Vos compétences ne sont pas illimitées. Vous ne pouvez pas écarter tous les dangers vous-même.

Faites intervenir sans délai vos supérieurs compétents quand vous ne savez plus que faire.

En cas de danger grave, agissez d'abord par vous-même: arrêter les travaux, puis signalez le problème à votre supérieur hiérarchique.

- **Montrez l'exemple en matière de sécurité.**

Montrez à vos collaborateurs ce que signifie travailler en sécurité. Montrez-leur sans arrêt. Vous deviendrez ainsi crédible.

- **Contremaître/responsable de groupe/chef d'équipe, c'est votre carte de visite.**

Si le travail est bien fait et de façon sûre, sans défaut de qualité et défaillances, sans gaspillage de matériel et de main d'œuvre, sans dommages corporels, votre réputation en tant qu'expert en sera renforcée.

La sécurité s'impose là où règne ordre et propreté.

- **Si vous avez des doutes ou des difficultés, laissez-vous aider.**

Vos supérieurs, les experts en matière de sécurité du travail, les médecins d'entreprise et le comité d'entreprise peuvent vous assister du geste et de la voix. Cela fait partie de leurs tâches. Cela est aussi valable en ce qui concerne l'évaluation des risques. Mais pour ce qui est de la réalisation, c'est vous le responsable.

- **Faites intervenir le coordinateur de la sécurité.**

Il peut vous assister dans votre tâche de contrôle. Faites-vous en un allié. Il peut aborder vos collaborateurs de collègue à collègue.

- **Faites en sorte qu'il règne une bonne atmosphère dans l'entreprise.**

La qualité du travail et la sécurité en dépendent aussi. Des travailleurs mécontents ont tendance à être moins performants et à faire des erreurs.

Les fausses manœuvres sont vite la cause de dommages et souvent d'accidents.

Travaillez en coopération avec le comité d'entreprise.

- **Soyez à l'écoute de vos collaborateurs si ceux-ci ont des problèmes personnels.**

Les problèmes personnels signifient manque d'attention et augmentation des risques.

Les travailleurs opprimés au niveau psychique encourent aussi des risques et mettent les autres en danger.

- **Convainquez vos collaborateurs de l'importance de la sécurité.**

En tant que contremaître/responsable de groupe/chef d'équipe vous en avez la possibilité. Utilisez les moyens de direction divers qui sont à votre disposition. Informez et motivez.

Montrez clairement que:

la sécurité, ça vaut la peine!

- **N'hésitez pas à faire des éloges**

Féliciter pour un bon travail réalisé en toute sécurité donne de l'élan aux travailleurs.

Cela procure de la satisfaction et prépare la voie à la sécurité.

L'éloge est un moyen de direction auquel vous ne devez pas renoncer.

Par ailleurs:

Nous avons le même objectif que vous.

Nous vous aidons volontiers en matière de sécurité. Elle fait aussi partie de nos tâches.

Votre organisme d'assurance et de prévention des risques professionnels

.....

.....

.....

N° de commande JB 09 F

1 · 2 · 12 · 06 · 5

Tous droits réservés à l'éditeur